A compter du 1er janvier 2014, les taux de TVA applicables aux services à la personne vont changer. Le taux de 19.6% va passer à 20%, le taux de 7% va passer à 10% et celui de 5.5% restera inchangé.

Dans les services à la personne:

TVA à 20%:

- Petits travaux de jardinage

TVA à 10%:

- Entretien de la maison, travaux ménagers et petit bricolage
- Collecte et livraison de linge repassé à domicile
- Garde d'enfants à domicile